COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 11 avril 2023 **Folio N° 2023.18 R**

N° 18/2023 PM

Nomenclature : Police Municipale

ARRETÉ DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION AU STATIONNEMENT PERMANENT SUR LA PLACETTE SITUEE RUE ALPHONSE DE LAMARTINE

Le Maire de Marsannay-la-Côte, VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général.
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la commune.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : A TITRE PERMANENT – STATIONNEMENT AUTORISE SUR LA PLACETTE SITUEE RUE ALPHONSE DE LAMARTINE

Le stationnement de tous véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 T est autorisé sur la placette implantée rue Alphonse Lamartine à l'exception de l'emplacement situé au droit du portail du N° 30 de la rue.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire et marquage des places seront mis en place par les services techniques de Dijon Métropole.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 11 avril 2023 **Folio N° 2023.18 V**

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin
- Messieurs les Policiers Municipaux.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Dijon Métropole;
- Monsieur le Directeur du Pôle technique de la Mairie de Marsannay-la-Côte

Fait à Marsannay-la-Côte, le 11 avril 2023
Affiché en Mairie le 13 avril 2023

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

POLICE MUNICIPALE DE MARSANNAY-LA-COTE (Côte-d'Or)